

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 2 septembre 2025 les règlements :

- Règlement #25-726 Règlement concernant les alarmes ;
- Règlement #25-727 Règlement sur les animaux ;
- Règlement #25-728 Règlement concernant les nuisances, le maintien de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique de la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

QUE ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ;

QUE ces règlements entrent en vigueur en date du 3 septembre 2025.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 3^{ième} jour de septembre deux mille vingt-cinq.



Lise Drouin, g.m.a.
Greffière-trésorière / Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Drouin, Greffière-trésorière/ Directrice générale de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 3^{ième} jour de septembre 2025.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 3^{ième} jour du mois de septembre 2025.



Lise Drouin, g.m.a.
Greffière-trésorière/ Directrice générale